COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 386x-CE-2445

concernant la création d'un Comité institutionnel de la formation à distance

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 386e réunion extraordinaire tenue le vendredi 22 octobre 2021 à 9 h, en visioconférence.

ATTENDU la mission de l'Université du Québec en Outaouais d'assurer l'accessibilité aux études universitaires et une offre de formation diversifiée, de qualité, répondant aux besoins des membres des collectivités desservies par l'Université;

ATTENDU que la formation à distance contribue à accroitre l'accessibilité aux études ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Mario Lepage, appuyée par madame Geneviève Pagé

IL EST RÉSOLU :

DE CRÉER le comité institutionnel de la formation à distance, composé de deux professeur.e.es, deux personnes chargées de cours et deux étudiants, nommés par la commission des études, ainsi que de la direction du Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire, le.la doyen.ne des études ou de son.sa représentant.e. Ce comité pourra s'adjoindre au besoin la direction des services des technologies de l'information, le.la registraire, et le.la secrétaire générale pour constituer un comité élargi de la FAD

DE RECEVOIR annuellement le plan d'action et le rapport d'activités dudit comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

Sophie Ouellet
Secrétaire générale